



MUNICIPALITE

Préavis 2011–2016 / N° 21

Rénovation des installations du Tennis Club de Rolle

Rolle, le 10 février 2012

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 210'000.— afin de rénover les installations du Tennis Club de Rolle. La rénovation importante des infrastructures situées sur la parcelle communale N° 154 sera conditionnée à la reprise de celles-ci par la Commune. Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la convention (cf. annexe) qui règle les conditions d'utilisation des installations rénovées.

1. PREAMBULE

Le Tennis Club de Rolle a été créé dans les années 40. Les premières installations étaient situées à la route de Lausanne, sur le terrain actuel du restaurant « La Pulcinella ». Le club a déménagé dans son endroit actuel en 1964 (sur le lieu-dit « Les Petits Sapins »).

Les deux courts existants datent de cette époque. Le système d'éclairage, le mur d'entraînement et le clubhouse (Bâtiment ECA N° 958, de 108m²) ont été réalisés dans les années 70. Les travaux avaient été financés à l'époque par des membres du Tennis Club. Un prêt sans intérêt de Fr. 20'000.— avait également été octroyé par la Commune, remboursable en 10 ans. Le terrain a été mis à la disposition du club sous forme d'un CFA (N° 100'000), une Construction sur fonds d'autrui. En son temps, l'AICC avait réalisé le magasin et les WC du camping des Vernes, sur parcelle communale, également sous la forme d'un CFA.

Le club de tennis paie actuellement une location annuelle de Fr. 500.— ainsi que sa consommation d'eau.

Depuis les années 60, le club de tennis a pris en charge les frais de maintenance des installations. Celles-ci se sont dégradées au fil des ans sans que le club n'ait eu les moyens financiers de procéder à une rénovation importante.

2. DESCRIPTION DU PROJET

A la demande du Tennis club en 2009, M. Denys Jaquet, Municipal en charge des questions sportives, a reçu une délégation du club pour une discussion dans ses locaux. Lors de cette réunion, la problématique de la rénovation nécessaire des infrastructures a été abordée. Il a été décidé qu'un dossier serait transmis à la Municipalité.

Un dossier complet est parvenu en mars 2010 à la Municipalité et une délégation communale a reçu des membres du club afin d'en discuter. Le budget global des rénovations a été devisé à Fr. 350'000.—. Plusieurs variantes ont été analysées, dont :

- la prise en charge par la Commune d'une partie ou de la totalité des coûts ;
- un financement des travaux avec remboursement partiel ou complet par le club sur une durée de 30 ans ;
- la reprise des installations par la Commune avec ou sans la gestion du club.

Une proposition de construction d'un troisième court de tennis a également été proposée à proximité des installations actuelles. Les services communaux ont analysé les différentes variantes et se sont prononcés pour une reprise des installations par la Commune, avec un financement partiel des rénovations. Dans le contexte d'une réflexion régionale sur les infrastructures sportives, la construction d'un troisième court de tennis n'a pas été retenue à cet endroit. Néanmoins, la Municipalité a souhaité conserver l'activité de tennis sur ce site idéalement situé en ville.

Le 11 novembre 2010, la Municipalité a envoyé un courrier au Tennis Club afin de lui confirmer l'intention de la Commune de participer au renouvellement des installations sportives. Cette lettre a incité le club à rechercher des financements privés en dehors de la Commune de Rolle. Ces démarches lui ont finalement permis de trouver un financement de Fr. 140'000.— auprès du Fonds du Sport Vaudois.

A la suite de ces recherches, le Tennis Club a repris contact avec les entreprises qui avaient présenté des devis avantageux lors d'un premier appel d'offres en 2010. Il s'agissait pour l'essentiel des opérations suivantes :

- rénovation des deux courts existants et pose d'un nouveau revêtement pour le terrain d'entraînement ;
- mise en place d'une clôture autour du terrain d'entraînement ;
- installation d'une clôture délimitant le clubhouse et ses abords (mesure destinée à limiter les déprédations constatées depuis quelques années de manière récurrente autour du bâtiment) ;
- travaux électriques (nouvel éclairage des courts, mise en conformité des installations, remplacement de l'éclairage intérieur et extérieur).

Le récapitulatif des coûts des travaux se présente comme suit :

	Prix TTC en Fr.
Rénovation des 2 courts existants et pose d'un nouveau revêtement	220'000.—
Mise en place d'une clôture autour du terrain d'entraînement	10'000.—
Mise en place d'une clôture délimitant le clubhouse et ses abords	24'400.—
Travaux électriques (nouvel éclairage, mise en conformité)	89'200.—
Réserve pour divers	6'400.—
Coûts des travaux	350'000.—

Financement des travaux :

Participation du Fonds du Sport Vaudois	140'000.—
Participation de la Commune de Rolle	210'000.—
Financement total	350'000.—

Financement à charge de la Commune de Rolle	Fr. 210'000.—
--	----------------------

Le montant de Fr. 210'000.— sera amorti sur 10 ans à raison de 10 % par an. La valeur de location des installations est fixée à 5 % du total par an, soit Fr. 10'500.—. Ce montant sera inscrit comme subvention en nature dans les comptes de la Commune. Les autres clubs sportifs de la Ville de Rolle ne paient pas de location pour l'utilisation des installations communales (football, gymnastique, voile, etc.).

Les frais d'entretien annuels de la nouvelle surface de jeu sont estimés à Fr. 3'400.—/an. Ils seront à la charge du club.

Une convention entre la Commune de Rolle et le Tennis Club fixe les conditions d'utilisation des infrastructures rénovées.

* * * * *

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2011–2016 / N° 21 du 10 février 2012

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

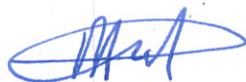
1. Autorise la Municipalité à transférer le bâtiment ECA N° 154 et à le rattacher au fonds de base (Bien-fonds 336/154) de la Commune.
2. Autorise la Municipalité à réaliser la rénovation des installations du Tennis Club de Rolle. Ces travaux seront pilotés par les services communaux.
3. Alloue à la Municipalité un crédit de Fr. 210'000.— TTC pour ce projet. Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire de la Commune.
 - 3.1. Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 9143.42 Rénovation Installations Tennis Club, préavis 2011–2016 / N° 21.
 - 3.2. Imputée au compte 3685.5030.0, elle sera amortie en 10 ans selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 14 février 2012

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Jean-Noël Goël



Le Secrétaire



Pascal Petter

Annexe : plan de situation

1^{ère} séance avec la Commission : mardi 13 mars 2012 à 18h.30 à la salle Clément

Municipaux délégués : Madame Josephine Byrne-Garelli et M. Denys Jaquet

